

I4CE

# Questionnaire aux candidats à l'élection présidentielle 2022

Réponse de l'équipe de Jean-Luc Mélenchon

Février 2022

## Table des matières

Questions transversales .....	2
Questions thématiques .....	6
Rénovation énergétique des bâtiments .....	6
Décarbonation des transports.....	8
Production d'énergie décarbonée.....	10
Transition agricole et alimentaire .....	12
Forêt .....	15
Adaptation.....	17
Collectivités .....	19
Réforme de la fiscalité.....	21
Autre.....	22
Compléments .....	23

## Questions transversales

- Comptez-vous revoir à la hausse ou à la baisse les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre que la France s'est fixée à l'horizon 2030 et à l'horizon 2050 ?  
NB : vous pourrez, dans la suite du questionnaire, indiquer les objectifs sectoriels que vous souhaitez réviser, par exemple sur la production d'énergie, la rénovation des bâtiments, les véhicules, l'agriculture ou encore la forêt.

**Nous relèverons les ambitions climatiques de la France avec pour objectif une baisse de 65 % des émissions en 2030 (au lieu de 40 % actuellement) et publierons un bilan annuel qui évalue le respect de cette trajectoire. Les investissements publics seront ajustés en conséquence. Notons toutefois que si le climat est majeur, il n'épuise pas la question de la pollution généralisée des écosystèmes et de la destruction des habitats.**

- Les financements publics sont un des leviers dont dispose l'Etat pour accompagner la lutte contre les changements climatiques. Est-ce un levier que vous comptez mobiliser et pourquoi ? Quelle place accordez-vous aux autres leviers dont dispose l'Etat pour le climat, que ce soit la réglementation ou la fiscalité ? Avez-vous estimé la hausse ou la baisse des financements publics que vous consacrerez au climat ?

**Les financements publics sont notre levier privilégié d'action en matière climatique. En effet, le secteur privé a montré son incapacité à diriger de lui-même les financements vers la bifurcation écologique et continue de préférer les profits à court-terme. En plus de permettre un ciblage efficace, les financements publics ont une force d'entraînement sur le privé. Celui-ci aura un rôle clé dans le financement, mais les décisions collectives et le futur de l'espèce humaine ne seront plus livrés à l'arbitraire du marché : la création du Conseil à la planification écologique orientera le secteur privé dans la direction de la bifurcation écologique.**

**Réglementation : règle verte dans la Constitution, obligation pour les entreprises de tenir une comptabilité carbone des émissions directes et indirectes facilement identifiable et pour les plus grosses de présenter une trajectoire de réduction des émissions de GES, aides publiques aux entreprises sous réserve de contreparties écologiques, suppression des lignes aériennes quand le train prend moins de 4 heures, interdiction de la location de passoires thermiques, etc.**

**Fiscalité : ISF avec volet climatique, suppression des niches fiscales polluantes, suppression du soutien injustifié aux énergies fossiles, taxe kilométrique / bouclier douanier écologique, etc.**

**Nous prévoyons une hausse des investissements publics de 200 milliards d'euros sur le quinquennat.**

- Il nous semble important de programmer dans la durée les financements alloués par l'Etat à la lutte contre les changements climatiques : l'Etat se fixant des objectifs à l'horizon 2030, il devrait être en capacité de clarifier, même dans les grandes masses, les moyens alloués à cet horizon et a minima sur le prochain quinquennat. Quels outils, notamment législatifs, envisagez-vous pour inscrire les moyens de l'action pour le climat dans la durée ? Avez-vous par exemple prévu d'adopter une loi de programmation des financements publics pour le climat ?

Dans le cadre de la planification écologique, notre vision se porte naturellement sur le long-terme. Chaque projet et objectif planifié s'accompagne d'une planification budgétaire pluriannuelle en conséquence. Les lois de planification écologique incluent ainsi, secteur par secteur, la programmation budgétaire pluriannuelle des investissements nécessaires et les financements qui y correspondent.

La fonction fait la politique : la pérennité de la bifurcation passera par la désignation de nouvelles responsabilités au plus près des populations. C'est pourquoi nous établirons un statut de Défenseur de la nature au niveau communal, chargé l'air, la forêt, la végétalisation et la perméabilité des sols, capable de contrôler l'action publique locale et sa conformité aux grands objectifs environnementaux.

Par ailleurs, la règle verte se traduira de manière pérenne notamment par une évaluation écologique de chaque projet de loi pertinent en la matière.

- À qui bénéficient prioritairement les financements publics que vous consacrez au climat et pourquoi : à l'ensemble des ménages ou aux ménages modestes ? Aux collectivités locales ? À l'ensemble des entreprises ou à certaines d'entre elles ?

Les financements publics consacrés au climat bénéficieront à la grande majorité des ménages, et en particulier aux plus modestes. Cela s'illustre notamment dans la rénovation thermique : l'appui de l'État sera dégressif selon le niveau de vie des ménages avec un taux global d'appui de 70% allant de 100% pour le premier décile à 0% pour le dernier, en excluant de l'aide les 3,5% des ménages possédant 25% des logements. L'effort financier de la bifurcation écologique ne doit pas peser sur les classes moyennes et populaires, mais sur les plus riches dont le mode de vie est par ailleurs plus polluant comme l'a encore montré la [dernière étude d'Oxfam](#). La tarification progressive de l'énergie, avec la gratuité des quantités nécessaires à la vie et la taxation des mésusages somptuaires, redistribuera ainsi immédiatement la charge de la transition.

Les collectivités seront aussi au cœur de la bifurcation : non pas les créations technocratiques que sont les mégarégions ou les métropoles, mais bien les communes et les départements. Elles prendront part aux décisions et à la mise en œuvre des investissements de la planification écologique et les communes bénéficieront de l'apport des défenseurs de la nature que nous embaucherons.

Enfin, en ce qui concerne les entreprises, les aides seront fléchées vers les entreprises qui acceptent des contreparties écologiques et les énergies fossiles ne seront plus subventionnées. D'une manière plus générale, le soutien aux entreprises sera concentré sur les TPE, PME et ETI après un mandat où les financements publics ont largement profité aux grands groupes.

- Les financements publics pour le climat sont un moyen et pas une fin en soi. Ainsi, ce qui compte vraiment ce ne sont pas les milliards dépensés pour aider les Français à rénover leurs logements, mais plutôt les réductions d'émissions de CO2 effectivement générées, qui doivent nous mettre sur la voie de la neutralité carbone et si possible à moindre coût. Quelles sont les principales mesures, sectorielles ou globales, envisagées pour s'assurer de l'efficacité des financements publics ?

Comme évoqué plus haut, l'Avenir en commun prévoit la création d'un Conseil à la planification écologique chargé de mettre en œuvre la bifurcation écologique. Cependant, celui-ci devra également assurer une allocation efficace des ressources et des financements publics qu'il s'agisse de ceux accordés aux entreprises, aux particuliers ou aux organismes publics. Un rapport annuel sur le respect de la trajectoire de réduction des émissions de GES sera publié avant le projet de loi de finances, permettant de suivre avec finesse et régularité l'efficacité des dépenses et de les ajuster au plus vite si besoin.

À un niveau davantage sectoriel, comme dans le bâtiment, par exemple, le programme, au-delà de la rénovation de 700 000 logements par an, propose l'interdiction réelle de la location des passoires thermiques, le renforcement des programmes de détection des passoires énergétiques ou un meilleur ciblage des aides à la rénovation en fonction du revenu des ménages. Tant les bâtiments neufs que les rénovations thermiques seront également soumis à des bilans énergétiques concrets et vérifiés pour obtenir des labels écologiques. En clair, la réglementation évolue en parallèle pour assurer l'efficacité des dépenses.

Dans le cadre de la PAC, les aides publiques agricoles seront orientées pour favoriser une production écologiquement soutenable et le développement des protéines végétales. Plus globalement, les aides publiques seront dorénavant conditionnées au respect de contreparties sociales et écologiques et un certain nombre de niches fiscales seront supprimées.

- Si vous prévoyez des dépenses publiques additionnelles pour le climat sur le prochain quinquennat, comment comptez-vous les financer ? Par de l'endettement, la hausse de la fiscalité (laquelle ?), la baisse d'autres dépenses (lesquelles ?) ? Espérez-vous une hausse des recettes fiscales engendrée par vos propositions économiques voire par les investissements publics et privés pour le climat ? Envisagez-vous une modification des règles budgétaires européennes par exemple pour traiter différemment les investissements publics pour le climat ?

Une réponse à la hauteur des enjeux climatiques passe inévitablement par des dépenses significatives. Nous l'assumons, mais nous savons comment financer ces investissements.

D'abord par une fiscalité écologique qui taxe les surprofits des entreprises polluantes et les pratiques déraisonnables des ménages les plus riches : rétablissement de l'ISF avec un volet climatique, suppression de niches fiscales défavorables au climat, taxe kilométrique aux frontières, etc.

Surtout, nous refonderons le système fiscal pour mettre en place une vraie progressivité, qui permettra de dégager des recettes fiscales substantielles en baissant l'imposition de la grande majorité des Français : réforme des droits de successions pour les rendre plus progressifs avec une tranche de 100% au-delà de 12 millions d'euros, impôt sur le revenu à 14 tranches, impôt universel, notamment pour les entreprises, fin du quotient conjugal, etc. Nous irons chercher les masses

**d'argent qui échappent à l'État en luttant véritablement contre l'évasion fiscale et en supprimant les niches fiscales injustes socialement.**

**Les investissements écologiques seront source de créations d'emplois et de recettes fiscales supplémentaires qui financeront une partie des investissements. Le chiffrage détaillé du programme, avec les impacts sur la création d'emploi et les recettes fiscales induites, sera présenté en mars.**

**Concernant l'Union européenne, nous cesserons d'appliquer unilatéralement les normes incompatibles avec nos engagements écologiques et sociaux, telles que la directive sur le détachement des travailleurs, les règles budgétaires, les règles de la concurrence et la libre circulation des capitaux.**

## Questions thématiques

Remarque méthodologique : tous les chiffrages sont basés sur des études d'institutions publiques ou des études reconnues. Les sources de base sont indiquées quand nécessaire mais le détail des calculs et hypothèses n'est pas livré ici.

Rénovation énergétique des bâtiments		
Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Améliorer l'efficacité des aides à la rénovation des bâtiments ; anticiper la hausse des dépenses budgétaires		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques	700 000 logements par an, guichet unique et formation de l'ensemble des professionnels de la filière, rénovation de l'ensemble des passoires énergétiques d'ici 20 ans (335 000 logements par an).	
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source) <u>Surcoût par rapport aux investissements actuels</u>
Réglementation	Obligation de rénovation complète en bâtiment basse consommation (BBC) pour tous les logements antérieurs à 2000 d'ici 2050 soit 700 000 logements/an, rénovation avec modernisation de l'infrastructure de chauffage et sortie du fioul/gaz	
	Obligation de rénovation sans aides pour les 3,5% de ménages possédant 25% des logements (étude INSEE)	
	Conditionnement de l'obtention de labels écologiques à des résultats énergétiques concrets et vérifiés pour les bâtiments neufs comme pour les rénovations thermiques	
	Réduction de l'impact écologique des travaux : développement de l'écoconstruction	

	avec des matériaux bioclimatiques (bois/terre/paille)	
Dépense	Rénovation de l'ensemble du parc social d'ici 2050, pris en charge par la collectivité soit 119 000 logements/an	1 195 M€/an (d'après ADEME/Enertech, Analyse des coûts de la rénovation énergétique des logements en France & données parc logements INSEE)
	Subvention moyenne de 70% pour 96,5% des ménages et du parc de bail privé, dégressive selon le revenu	4 965 M€/an (d'après ADEME/Enertech, Analyse des coûts de la rénovation énergétique des logements en France & données parc logements INSEE)
	Formation de l'ensemble des professionnels (salariés et non-salariés) de la filière pour l'obtention de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) de base type FEEBAT	191 M€/an (ADEME/FEEBAT)
	Financement de formations spécialisées pour 1/3 des professionnels (type Qualisol-Qualipac)	143 M€/an (ADEME/FEEBAT)
Autre	Création d'un guichet unique pour la rénovation des logements	Compris dans la mesure : Rénovation des 6,7 M de passoires énergétiques en 20 ans d'ici 2042 → 335 000 passoires à rénover par an
	Prêt du nouveau pôle public bancaire pour aider les ménages	



<b>Décarbonation des transports</b> Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Réformer les aides à l'acquisition de véhicules bas carbone ; Financer les infrastructures de recharge pour les véhicules bas carbone ; Financer les infrastructures de transport en commun dans la durée		
<b>Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques</b>		La trajectoire proposée par la SNBC visant la neutralité du secteur des transports reste notre référence. Le programme et l'accent sur un développement fort du ferroviaire et des transports publics.  D'autres propositions seront dévoilées dans le livret Transports pas encore publié
<b>Nature des mesures</b>	<b>Mesures</b>	<b>Impact budgétaire estimé (et méthode/source)</b>
Fiscalité	Taxe kilométrique aux frontières dépendant de la distance parcourue	+3,5 Mds
Réglementation	Rendre obligatoire l'aménagement et la gestion publique de stationnement vélos à proximité des gares et stations de métro, ainsi que des ERP	0€
	Suppression dès 2022 des connexions aériennes sans correspondances internationales lorsqu'une alternative en train existe en moins de 4h de trajet	0€
Dépense	Refuser la suppression des lignes ferroviaire du quotidien et en rouvrir, augmenter le nombre de trains et garantir des tarifs accessibles, maintenir des guichets physiques dans les gares	6,1 Mds€/an
	Engager un plan spécifique de développement des transports collectifs en Outre-Mer	360M€/an
	Développer les transports publics à la demande hors des zones denses de transport public	1 Md€/an
	Adopter un plan de développement du ferroutage	332 M€/an

	<b>(cabotage maritime, fluvial et dirigeable)</b>	
Autre	<b>Développer les usages partagés de la voiture et les mobilités douces (comme le vélo)</b>	<b>2Md€/an (ADEME)</b>

Production d'énergie décarbonée		
Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Dire clairement qui paiera (et combien)		
<b>Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques</b>	<p>Sortir des énergies carbonées. Développer toutes les formes d'énergies renouvelables électriques et thermiques pour décarboner nos consommations.</p> <p>Planifier le passage à 100% d'énergies renouvelables d'ici 2050 en se basant sur le scénario M0 de RTE.</p>	
<b>Nature des mesures</b>	<b>Mesures</b>	<b>Impact budgétaire estimé (et méthode/source)</b>
Réglementation	Supprimer des niches fiscales polluantes	6,5 Mds € de recettes
Dépense	Passage à 100% d'énergies renouvelables d'ici 2050 : investissements via le pôle public de l'énergie (référence : scénario M0 / Rte Futurs énergétiques 2050)	10.6 Mds €/an (surplus par rapport au niveau d'investissement actuel dans RTE)
	Sortie du nucléaire : démantèlement associé à la fermeture de 4 réacteurs d'ici 2030 (à la charge du pôle public de l'énergie), compensation de la perte des recettes fiscales pour les collectivités locales concernées, reconversion des bassins de vie concernés	2 Md€ sur le mandat
	Mise en place d'une convention collective unique pour les travailleurs nucléaires (passage au statut IEG) : financement du surcoût par l'Etat	362 M€/an
	Reconversion des travailleurs du nucléaire concernés par la fermeture de 4 réacteurs nucléaires d'ici 2030	42 M€ / an
	Organiser la sortie du chauffage au fioul et au gaz	Compris dans le chiffrage de rénovation des logements
Autre	Favoriser partout sur le territoire le recours aux diverses sources d'énergie les plus adaptées aux	0 €

	<b>conditions météorologiques et géographiques</b>	
--	--	--

Transition agricole et alimentaire		
<p>Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Revoir les critères d'attribution des aides agricoles et alimentaires ; Aider les ménages modestes à faire face à la hausse des coûts de l'alimentation durable ; Accompagner les éleveurs dans la transition</p>		
<b>Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques</b>	<p>Instaurer une agriculture relocalisée, diversifiée et écologique, et créer 300 000 emplois agricoles, 20% de SAU bio en 2027.</p> <p>Plan détaillé publié : <a href="https://melenchon2022.fr/plans/alimentation/">https://melenchon2022.fr/plans/alimentation/</a></p>	
<b>Nature des mesures</b>	<b>Mesures</b>	<b>Impact budgétaire estimé (et méthode/source)</b>
Réglementation	Transformer des SAFER en EPFR et recentrage sur l'intérêt général	
	Interdire d'urgence les additifs les plus controversés, limiter la liste des additifs autorisés à ceux admis dans l'agriculture biologique	
	Fixer des taux maximaux de sel, de sucre et d'acide gras saturés dans les aliments transformés et garantir l'application de la loi y compris dans les Outre-mer	
	Rendre le nutri-score (étiquetage nutritionnel) obligatoire pour en finir avec la désinformation de la grande distribution	
	Interdiction immédiate des néonicotinoïdes et du glyphosate.	
Refonte de la PAC (réallocation entre piliers et mesures mais budget global constant)	Doublement des aides de conversion à l'agriculture biologique (CAB)	Passage de 340 à 680 M€/an
	Triplement des mesures agro-environnementales et climatiques	Passage de 260 à 750 M€/an
	Doublement du paiement redistributif pour soutenir les fermes à taille humaine génératrice d'emploi et en	Passage de 674 M€ à 1,35 Mds€/an

	particulier la filière fruits et légumes	
	Doublément des éco-régimes pour l'AB	Passage de 210 M€ à 420 M€/an
	Triplement de la DJA pour favoriser le renouvellement	Passage de 150 à 450 M€/an
	Diminution par 2 du paiement de base du premier pilier	Passage de 3,2 Mds€ à 1,587 Mds€/an
	Suppression des assurances privées	Passage de 150 M€ à 0/an
Dépense	Porter l'alimentation dans la restauration collective à 100% biologique et locale, réduire la part des protéines carnées au profit des protéines végétales et y imposer une option végétarienne quotidienne et rendre gratuite les cantines scolaires	3,56 Mds€/an
	Aide à la transition pour la sortie de l'élevage industriel	500 M€/an
	Développer les circuits courts pour réduire la circulation des marchandises et l'utilisation d'emballages, notamment en triplant le budget des PAT	160 M€/an en plus
	Encadrer les prix alimentaires par des prix maximaux établis par un coefficient multiplicateur et limiter les marges de la grande distribution	32 M€/an
	Augmenter les subventions aux SAFER afin d'améliorer la régulation du foncier	10 M€/an
	Créer une heure hebdomadaire d'éducation à la nutrition de la maternelle au collègue	204 M€/an
	Hausse du SMIC pour aider les ménages modestes à acheter des produits locaux de qualité	1,8 Md par an

	<b>Créer une caisse de défaisance pour reprendre les dettes agricoles des paysan·nes converti·es au 100 % bio.</b>	<b>300 M€ en 2022 et jusqu'à 1,23 Md€ en 2027</b>
Autre	<b>Créer un ministère de la Production alimentaire</b>	<b>0 €</b>

Forêt		
Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Dépenser plus efficacement pour la forêt et le stockage de carbone		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques		
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Réglementation	Augmenter la part des forêts publiques notamment par la création d'un droit de préemption publique avec des budgets suffisants et la réquisition des parcelles abandonnées	10 millions par an
	Interdire les coupes rases sauf en cas d'impasse sanitaire avérée	
	Encadrer l'usage du bois dans la production d'énergie et favoriser son usage durable dans la construction	
	Rompre avec les accords commerciaux participant de l'augmentation de la déforestation importée	Augmentation des moyens douaniers prévue dans le programme
	Assurer une traçabilité complète des importations afin de bannir de la commande publique celles liées à la déforestation et contraindre les entreprises à exclure ces produits de leurs approvisionnements	
	Laisser au niveau national 25% de la surface de la forêt française en libre évolution	
Dépense	Augmentation du budget de l'ONF	220 millions d'euros par an pour doubler le budget 2022 de l'ONF (inclus dans la mesure donner des moyens financiers aux opérateurs publics, voir partie adaptation)
	Améliorer les conditions de travail des forestiers : interdire le travail détaché, augmenter les	Impact inclus dans nos mesures de revalorisation des salaires et des retraites



	salaires des forestiers, préserver le droit à la retraite anticipée	
	Reconstruire tout le secteur de la transformation du bois avec l'objectif de diversifier les essences et de développer les circuits courts, en mettant en place une formation professionnelle publique	Compris dans nos mesures sur l'enseignement professionnel dans lequel on investit 1,4 Mds par an
Autre	Inciter à la création de coopératives de petits producteurs et au groupement de la gestion de parcelles forestières privées	
	Favoriser la diversification en essences et en âges pour des forêts résilientes au changement climatique	
	Rétablir des scieries et encadrer les exportations de bois	Compris dans les investissements pour la relocalisation
	Accroître la coopération internationale afin de lutter contre les pratiques illégales qui détruisent les forêts (trafic de bois, orpaillage et mines)	

Adaptation		
Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Prévoir des ressources pour l'adaptation ; Conditionner les dépenses publiques de long terme à la prise en compte de l'adaptation		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques		
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Réglementation	Empêcher le droit de propriété privée de prévaloir sur la protection de l'eau, de l'air, de l'alimentation, du vivant, de la santé et de l'énergie	
	Atteindre durant le mandat le très bon état écologique et chimique de tous les cours d'eau (fleuves, rivières, ruisseaux) et réserves souterraines	
Dépense	Lancer un vaste plan d'investissement dans le renouvellement des canalisations, accélérer les travaux déjà engagés en Outre-mer	1,96 Mds€/an (1,5 hexagone et 460M€/an Outre-mer)
	Donner les moyens humains et financiers à l'État et ses opérateurs publics (comme le Cerema, l'Office national des forêts, l'Office français de la biodiversité ou Météo France) pour mener à bien leur rôle de planification et d'adaptation	883 Md€/an (inclut également 5500 postes au ministère)
	Redonner des moyens humains et financiers aux agences de l'eau : compenser fin du versement	332 M€/an
	Réviser les Plans de prévention des risques d'inondation à la hauteur des nouvelles menaces et créer un fonds d'aide à la relocalisation des constructions menacées par les inondations et la montée des mers	82 M€/an
	Financement des mesures agro-environnementales et	déjà compté dans la partie agriculture

	climatiques afin de rémunérer les services écosystémiques	
	<b>Doublement des éco-régimes pour l'AB afin de rémunérer les services écosystémiques</b>	déjà compté dans la partie agriculture
Autre	En France, protéger concrètement les habitats et les espèces : bannir les pesticides en commençant par les interdire autour des zones habitées, lutter contre l'artificialisation des sols en empêchant notamment la multiplication des entrepôts géants, gérer durablement l'eau (dépollution et régies publiques)	Compris dans d'autres mesures
	Favoriser la diversification en essences et en âges pour des forêts résilientes au changement climatique	Chiffrage compris dans le renforcement de l'ONF

Collectivités		
Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Donner aux collectivités les moyens de faire la transition		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques		
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Réglementation	Redécouper les Régions à partir des bassins versants et leur confier l'eau comme première responsabilité	
	Redonner aux communes le rôle de cellule de base de la démocratie locale, permettre leur libre association et les impliquer pleinement dans les décisions et la mise en œuvre des investissements de la planification écologique	
	Adopter des lois-cadres instaurant une planification écologique et démocratique coordonnant les niveaux national et local	
Dépense	Mettre en place des défenseurs de la nature chargés de l'eau, l'air, la forêt, la végétalisation et la perméabilité des sols au niveau communal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recruter 11 000 défenseurs, comparables aux gardes champêtres mais avec plus d'attributions et plus adaptés aux enjeux actuels (à 2245 euros bruts mensuels) soit 300 millions par an</li> <li>- Former les recrues + les actuels gardes champêtres (700) + les agents ASVP (un peu plus de 8000) = 12 millions par an</li> <li>- Coût des locaux : environ 90 millions par an</li> </ul>
	Rééquilibrer la dotation globale de fonctionnement versée aux	Neutre, mesure de péréquation

	<b>communes pour lutter contre les inégalités territoriales</b>	
	<b>Renforcer les dotations de l'État pour les territoires et régions en retard de développement économique et social</b>	<b>Doublement financé par l'Etat de la DSU et de la DSR soit 4,3 Mds/an.</b>
	<b>Mettre en place des assemblées citoyennes régionales pour débattre des projets d'aménagement et d'investissement en lien avec la planification écologique</b>	<b>13,5 M€/an</b>

Réforme de la fiscalité		
Rappel des défis budgétaires identifiés par I4CE : Réformer les niches fiscales dites « défavorables » au climat ; Clarifier l'usage des recettes de la fiscalité énergie-climat		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques		
Nature des mesures	Mesures : par souci de simplification, seules les plus grosses suppression de niches fiscales sont évoquées ici. De manière générale, le fonctionnement des exonérations non supprimées sera réaménagé à coût constant.	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Fiscalité	Suppression exonération de taxation du kérosène	3,636 Mds d'euros de recettes <a href="https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/10/rac_de_penses_nefastes_21_10_18v2.pdf">https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/10/rac_de_penses_nefastes_21_10_18v2.pdf</a> )
	Suppression progressive du remboursement d'une fraction de taxe intérieure de consommation sur le gazole utilisé par certains véhicules routiers	1,4 Mds de recettes
	Suppression du tarif réduit de taxe intérieure de consommation du gazole non routier autre que celui utilisé pour les usages agricoles	Déjà prévue pour 2023
	Arrêt garanties à l'export en faveur des énergies fossiles	1 Md de recettes
	ISF climatique	Autour de 2 Mds pour le seul volet climatique, environ 10 Mds en tout
	Taxe kilométrique	3,5 Mds par an

Autre		
Evolution prévue des objectifs et des grandes orientations stratégiques		
Nature des mesures	Mesures	Impact budgétaire estimé (et méthode/source)
Réglementation	interdire immédiatement plastiques à usage unique, remettre en place consigne, rendre obligatoire le recyclage, développer les filières de réutilisation des matériaux	
	Abolir l'obsolescence programmée et allongée les durées de garantie légale	
	Lutter contre l'artificialisation des sols	
	Rendre obligatoire l'écoconception des produits.	
	Généraliser la mise en place de l'indice de durabilité, rendre obligatoire la disponibilité des pièces de rechange.	
	Interdire la publicité des produits et services les plus émetteurs de gaz à effet de serre sur tous les supports publicitaires.	
Dépense	Rendre obligatoire la collecte séparée des déchets.	223 M€/an
	Construction d'un service public de la réparation et du réemploi. Adossement à chaque déchèterie d'une ressourcerie.	750 M€/an

## Compléments

**Donner les moyens aux collectivités** : le doublement de la DSU et de la DSR n'est pas anodin. Par ailleurs, l'articulation des niveaux nationaux et locaux dans la planification écologique signifie que certains financements sont affectés aux collectivités territoriales lorsque c'est pertinent. Cela sera notamment le cas pour l'isolation des bâtiments publics (dont la plus grande part appartiennent aux collectivités, comme le bâti scolaire par exemple) ou les infrastructures vélo.

**Aides à l'acquisition de véhicules bas carbone** : nous les réformerons en les réservant aux véhicules qui contribuent le plus efficacement à la réduction des émissions des véhicules individuels. Nous augmenterons leur montant grâce à une taxe sur le poids des véhicules (sans défavoriser les gros véhicules familiaux) pour que le malus ait plus de sens environnemental qu'actuellement. Toutefois, notre première priorité reste le développement massif des transports collectifs.

**Infrastructures de recharge** : ces investissements sont inclus dans la mesure "repenser la mobilité individuelle", qui prévoit 2 Mds par an pour le développement du vélo, et la décarbonation de la mobilité individuelle.

**Prise en compte de l'adaptation** : trois réponses aux limites que vous pointez.

- Nous avons omis d'intégrer la principale mesure de l'Avenir en commun sur la question : "Engager un plan global de rénovation de nos infrastructures pour les adapter au changement climatique". Cela recoupe notamment : 82 millions d'euros pour créer un fonds d'aide à la relocalisation des constructions menacées par les inondations et la montée des mers (150 M à horizon 2027), pérennisation des 46 M d'euros "Avenir montagne" du plan de relance et réaffectation à l'adaptation climatique, et certaines mesures pour la forêt, comme favoriser la diversification en essences et en âges pour des forêts résilientes au changement climatique (budgété dans l'augmentation du budget de l'ONF). De plus, le PNACC 2 est insuffisant car son financement repose en grande partie sur un trompe l'oeil (labellisation des actions des agences de l'eau comme adaptation, sans moyen supplémentaire) et il n'identifie pas les besoins. Nous y ajouterons donc 1,6 Mds sur le quinquennat pour que les collectivités et entreprises puissent mener des diagnostics sur leurs besoins d'adaptation puis ensuite impulser les actions nécessaires. 2,2 Mds seront ainsi consacrés à l'adaptation sur le quinquennat.

- Une grande partie des mesures d'adaptation ne sont pas comprises dans le plan, et les grands travaux comprendront des exigences d'adaptation : rénover les canalisations (voir questionnaire), grands travaux de rénovation des voies ferrées (questionnaire), diagnostic et consolidation des ouvrages d'art (3,1 Mds sur le mandat), modernisation et enfouissement des lignes à haute tension (2 Mds sur le quinquennat), plan de construction et de rénovation de l'immobilier universitaire (1 Md par an)

- En particulier, notre programme renforce les opérateurs publics nécessaires à l'adaptation après des années de coupes budgétaires. 7 Mds sont consacrés dans le plan d'investissement pour augmenter de 10% par an les budgets des grands EPST. Pour le reste nous vous avons indiqué dans le questionnaire la hausse de 75% des budgets du CEREMA et de Météo France, et de 100% ceux de l'ONF et de l'OFB, ainsi que 332 M supplémentaires pour les agences de l'eau.



Sur l'usage de la fiscalité climat : suivant le principe de non affectation des recettes, les gains de la fiscalité écologique ne seront pas formellement fléchés sur une mesure en particulier. Ceci étant dit, le niveau des investissements publics en faveur du climat et de l'accompagnement social que nous prévoyons est supérieur aux recettes attendues pour la seule fiscalité écologique. Cela garantit donc que nous ne ferons pas comme Macron, à savoir utiliser la fiscalité écologique pour financer des baisses d'impôts pour les riches.

Le montant des dépenses et des investissements :

Notre plan pour la bifurcation comporte effectivement 200 milliards d'euros d'investissements. D'autres dépenses, qui ne sont pas de l'investissement au sens propre et ne sont donc pas comptabilisées dans notre plan de 200 milliards, correspondent à des dépenses climatiques : c'est le cas des moyens financiers nouveaux donnés aux opérateurs publics de la bifurcation écologique, de la création d'une agence pour la relocalisation ou du Conseil à la planification écologique, du passage des cantines au 100% bio et gratuit, du développement des ressourceries qui contribue à l'objectif zéro déchet... Nous aboutissons ainsi un total de 24 milliards d'euros de dépenses hors investissement sur le quinquennat.

Certaines dépenses mentionnées dans le questionnaire soutiennent la bifurcation écologique sans y être exclusivement dédiées, comme l'augmentation des dotations aux collectivités conduira à financer leurs investissements climatiques.

Par ailleurs, les dépenses liées à la PAC s'équilibrent par la réduction d'autres budgets de la PAC, le coût est neutre à part une légère hausse du cofinancement de l'Etat.

Règle verte :

Citation du programme : "Inscrire dans la Constitution le principe de la « règle verte », selon laquelle on ne prélève pas davantage à la nature que ce qu'elle est en état de reconstituer". La mise en œuvre concrète de la règle verte passe par la planification écologique. Ces mécanismes seront détaillés dans un plan qui sera publié dans les prochaines semaines.

Bouclage budgétaire :

Nous ne pouvons pas vous donner à cet instant les détails de notre bouclage, car nous le dévoilerons lors d'une émission de présentation en mars. Cette présentation s'appuiera sur le chiffrage quasi-exhaustif du programme qui conduit à un équilibre global ; ainsi que sur un bouclage macroéconomique qui évalue l'impact du programme sur une large gamme d'indicateurs macro.

Nous pensons qu'il est légitime et par ailleurs justifié économiquement que l'État recourt à la dette pour financer l'investissement, y compris de façon plus importante qu'aujourd'hui. Toutefois, comme vous l'aurez noté, notre programme, notamment fiscal, conduit à de nombreuses recettes nouvelles et pérennes qui ne devraient pas nécessiter un recours à la dette plus important qu'actuellement. Comme vous le soulignez, nous sortirons des règles budgétaires européennes et ferons annuler la dette détenue par la BCE. Nous prévoyons également de réinstaurer un circuit du Trésor pour sortir la dette publique de la main des marchés financiers et de réaliser un audit citoyen de la dette publique pour déterminer la part illégitime et préparer un réaménagement négocié de la dette publique. Ces mesures augmenteront notre marge de manœuvre pour recourir à l'endettement public en cas de crise ou en anticipant la montée en puissance des recettes consécutives aux investissements.

**Nationalisations :**

Nous ne prévoyons pas à ce stade d'indemnisation dans le cadre des (re)nationalisations prévues. Concernant la SNCF, nous rétablirons l'unicité et le statut public de l'opérateur, aujourd'hui éclaté en plusieurs composantes et dont certaines filiales sont de droit privé.

**Enveloppes rénovation logements :**

Ce sont les investissements supplémentaires par rapport au rythme actuel.

Investissements pôle public énergie / SNCF :

L'État actionnaire prendra en charge ces dépenses, ce sera donc de la dépense publique.

ISF : voir <https://vert.eco/articles/taxer-les-riches-selon-leur-empreinte-carbone-quest-ce-que-l-isf-climatique-propose-par-plusieurs-candidats-a-lelysee>

**Niches fiscales :**

La suppression de ces niches fiscales sera progressive pour laisser le temps aux acteurs de s'adapter, mais le calendrier ne sera pas repoussé. Sur l'aviation, l'ensemble des compagnies seront taxées de la même manière, la concurrence sera donc loyale. Sur le transport routier, nous soutenons la relocalisation de la production qui réduira le trafic routier de marchandises et réduira les distances nécessaires.

Plan d'investissement pour la relocalisation de la production : Nous prévoyons 20 Mds sur 5 ans dans le plan d'investissement pour la relocalisation de la production. Non seulement cela permettra de réduire les émissions importées de GES, mais cela soutiendra l'industrie dans le verdissement des processus de production.

Sur les ENR thermiques, notre mesure "favoriser partout sur le territoire le recours aux diverses sources d'énergie les plus adaptées aux conditions météorologiques et géographiques" prévoit le doublement du fonds chaleur (350 M en plus chaque année, soit 700 M en tout).

Sur les transports en commun : nous avons oublié de mentionner dans le questionnaire notre mesure "Défendre et reconstruire le maillage de transports en commun et de services publics, notamment dans les départements ruraux, les quartiers populaires et les Outre-mer" dotée de 2,5 Mds sur le mandat (selon les recommandations de l'Union des transports publics et ferroviaires), en plus des 1,8 Md spécifiques aux Outre-mer).